

digne d'un homme d'état, d'un homme à la fois loyal et galant de ne pas se conformer à la décision de notre souveraine, surtout si l'on réfléchit que cette souveraine est la plus grande et la plus éclairée (*the greatest and most enlightened*) du monde entier? Ah! ne passons pas ce Rubicon de la Loyauté, cette rivière de la Galanterie, ce fleuve du Tendre!

L'orateur ne connaît point Outaouais; mais les sentiments exprimés par M. Taché en faveur de Québec lui prouvent du moins que nous n'aurions jamais pu arriver nous-mêmes à nous choisir une capitale et que, quelque décision qu'eût donné la Reine, il y aurait toujours eu des mécontentements dans les villes rivales de celle qui aurait été préférée.

Tenons-nous donc à Outaouais; mais, en attendant que cette ville possède les bâtiments convenables, est-il nécessaire de déménager pour aller s'installer à Québec? Avant le jour de ce déménagement, les bâtiments de l'Outaouais pourraient être très-avancés et, s'il fallait encore six mois pour qu'ils fussent terminés, serait-ce la peine, pour un si court espace de temps d'encourir les frais énormes qu'entraîne le déménagement de tous les bureaux du gouvernement? Il espère que les ministres auront le courage de parler et de faire connaître leurs intentions à ce sujet.

L'hon. M. Vankoughnet—reproche à M. deBlaquière de s'être fait l'écho de tous les discours déclamatoires prononcés autour de Toronto, pendant les élections, dans le but d'engager le Conseil à adopter Toronto pour capitale; sinon, pourquoi aurait-il parlé des Écoles séparées et de la Représentation basée sur la population?

On veut savoir les intentions du gouvernement au sujet du choix de la Reine; il n'a pas l'intention de les cacher. L'an dernier, le 12 mars, le gouvernement demanda au Conseil de prier la Reine de choisir la ville qui devait être la capitale de Canada. Un amendement, dans lequel il était déclaré qu'il n'était pas convenable de soumettre cette question à la reine, fut rejeté par une majorité de 22 contre 10, et la motion principale passa à une majorité de 26 contre 6. M. deBlaquière lui-même, qui avait voté pour l'amendement, vota ensuite pour la motion. Plus tard, l'Assemblée passa une motion semblable et, comme si, se méfiant d'elle-même, elle avait voulu s'engager irrévocablement, elle avait alloué une somme de \$900,000 pour construire dans la ville qu'il plairait à la Reine de choisir, les bâtiments nécessaires au gouvernement. Le Conseil approuva cette allocation et l'adresse fut envoyée à la Reine. Quelques mois après, en décembre ou en janvier, la Reine choisit la ville d'Outaouais.

Que reste-t-il à faire au gouvernement, sinon à appliquer la loi? M. deBlaquière serait le premier à blâmer, s'il en agissait autrement. C'est pourquoi le gouvernement n'a proposé aucun projet de loi à ce sujet et ne compte en proposer aucun. Il n'a qu'à exécuter la loi. Ce n'est pas à dire qu'il doive se mettre à l'instant même à l'œuvre; mais du moment que la décision de la Reine fut connue, la loi avait toute sa force. "Si la législation croit devoir revenir sur sa première décision, alors le gouvernement ne sera pas à blâmer, ce sera sur la législation en général que retombera toute la responsabilité de cet acte."

Il ne s'agit pas à présent de discuter le choix de la souveraine. Les uns pourront trouver qu'il est excellent; tandis que d'autres s'en plaindront peut-être. Quant aux récriminations de M. deBlaquière contre l'union, ne sait-il pas qu'après une union de 18 ans seulement, les deux populations canadiennes se sont plus amalgamées ensemble que ne le sont celles de l'Ecosse et de l'Angleterre après une union de 150 ans? M. deBlaquière se plaint de voir les Bas-Canadiens retenir toute leur affection pour leur langue et pour leurs mœurs; "croit-il qu'un peuple puisse changer sa langue par une loi du parlement? et ses mœurs, en vertu de règlements établis par le Parlement? Non, c'est une question de temps et ce changement n'arrivera jamais s'il est continuellement retardé par des inférences imprudentes."

Si l'on voulait seulement mettre fin aux querelles religieuses, aux mesquines jalousies, on verrait avec quelle facilité les deux Canadas marcheraient ensemble. On a parlé de l'abolition des écoles séparées; mais l'orateur ne peut pas concevoir ce que les protestants gagneraient à forcer les enfants catholiques à aller à leurs écoles.

Quant aux résolutions proposées, on dirait qu'elles ont pour

but de discréditer le Canada à l'étranger, de l'empêcher de négocier ses débentures, car, bien que nous ayons fait face à la dernière crise financière plus bravement que d'autres nations plus riches, quel crédit pourrions-nous obtenir, néanmoins, si l'on savait que la pauvreté seule nous empêche de tenir nos engagements, de construire les bâtiments nécessaires au gouvernement? Quant à la séparation des deux Provinces, dont l'imminence est aussi indiquée dans ces résolutions, l'orateur ne veut pas y croire. Ce serait le plus grand malheur qui pourrait tomber sur le Haut-Canada; mieux vaudrait pour lui n'avoir jamais été uni au Bas-Canada, car lorsqu'il se verrait seul, il ne tarderait pas à s'annexer aux États-Unis, ce qui serait un lamentable résultat.

M. deBlaquière ne veut pas qu'on se mette à construire des bâtiments à Outaouais afin d'y établir le gouvernement d'une manière stable; il ne veut pas non plus qu'on aille à Québec, à cause des frais occasionnés par ce déménagement; que ne disait-il tout de suite qu'il veut que Toronto, qui eut moins de votes que les autres villes dans l'Assemblée, devrait rester la capitale du Canada?

L'hon. M. Matheson—se prononce contre la motion. L'argent est à présent à meilleur compte qu'il ne l'a été depuis bien des années. On gagnerait 25,000 louis en empruntant tout de suite la somme nécessaire. D'ailleurs, la main d'œuvre, le bois, la chaux et la pierre étant à meilleur compte à Outaouais que dans les autres villes du Canada, on gagnerait encore 25 pour cent en construisant les bâtiments dans cette ville; et enfin, en transportant les bureaux du gouvernement directement de Toronto à Outaouais, on épargnerait en frais de déménagements la somme entière que coûtera la construction de ces bâtiments.

Les hon. MM. Patton, Ferrier, Simpson et Leterrière—se prononcent contre les résolutions. M. Simpson n'est pas favorable à Outaouais; mais il préfère une capitale, n'importe laquelle, à l'ancien système. Il ne croit pas que ce soit une si grande affaire d'obtenir £225,000. Mais il doit dire qu'ayant voté contre la proposition de demander le choix à la Reine, il ne se croit pas engagé par sa décision—M. Leterrière vota, au contraire, pour cette proposition et il en est fâché. L'ancien système a fait beaucoup de bien; et le choix de la Reine n'est pas des meilleurs. Pourquoi le gouvernement a-t-il fait abattre les ruines du parlement à Québec? On ne saurait le blâmer trop pour cela. Mais, pour être logique, il votera contre les résolutions.

Les hon. MM. Ferrie et Morris—sont en faveur des résolutions. Ce dernier accuse le gouvernement de gaspillage et de lâcheté en restant au pouvoir malgré la majorité haut-canadienne.

L'hon. J. Ross—fait remarquer que M. Morris a fait partie d'un ministère qui a plus dépensé que tous les autres et qui s'est maintenu en dépit d'une forte majorité bas-canadienne. En outre, M. Morris a été en faveur des résolutions de 1841, contre ce principe de la double majorité.

La motion, mise aux voix, est rejetée.

Contents—Les hon. MM. deBlaquière, Fergusson, Morris, Ferrie et Crooks—5.

Mécontents—Les hon. MM. Knowlton, Quesnel, Vankoughnet, Hamilton, Ross, Matheson, Leterrière, Boulton, Dionne, Taché, Mason, Dessauls, Perry, McGill, Murney, Wilson, Cartier, Duchesnay, Seymour, Dr. Smith, Panet, Prince, Patton, deBeaujeu, Bourret, Armstrong, Moore, Simpson, Leslie et Ferrier—30

Le *Journal des Débats* paraît à trois heures de l'après-midi, tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche et du lundi.

Le prix de l'abonnement est d'une piastre les quarante premiers numéros. A Montréal, à Sorel, à Trois-Rivières et à Québec, on peut s'abonner à la semaine, en payant quinze sous après la réception de cinq numéros.

Au détail, chaque numéro du *Journal des Débats* se vend quatre sous.

Les abonnés retardataires pourront se procurer les numéros qui ont déjà paru, en envoyant leur piastre au propriétaire du *Journal des Débats*, écrire franco.